



droit de retractation

Par **tonino23**, le **17/04/2022 à 23:33**

Bonjour

j'ai commandé une étude thermique pour mon permis de construire, à une société trouvée sur le net en date du 5 avril.

le site internet donne comme delai, 3jours pour l'exécution du travail.

A ce jour, l'etude ne m'a pas encore été remise. J'ai appelé la société qui refuse de me mettre en relation téléphonique avec la personne qui étudie mon dossier.

J'ai comme l'impression que le patron de cette société est aussi la personne qui ferait l'etude thermique. D'apres les renseignements que j'ai pu avoir sur internet, la société serait dirigée par le mari et la femme...et aucun salarié.

Sur ce type de prestation, y a t-il un delai de retractation?

Merci

Par **Louxor_91**, le **18/04/2022 à 00:23**

Bonjour,

et au final; la question est...?

Par **tonino23**, le **18/04/2022 à 08:07**

bonjour

j'ai demandé si sur ce type de prestation que j'ai effectué en ligne je peux bénéficier d'un droit de retractation

Merci